

Réunion du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 2 octobre 2020 – 20 heures 30
Procès-verbal

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents :

MM. CHAMPION-BODIN Théo, BOISGARD Damien, DELAPORTE Gaël, FORGEON Michel, GOMET Grégory, LEGRAND Michel, ROY Claude et Mmes BARBOTTIN Élise, BRÉANT Liliane, CAUDIU Sandrine, DAVID Ophélie, MEUSNIER Roselyne, OLIVIER Marie-France.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Mme DUVERGER Dominique donne procuration à Mme OLIVIER Marie-France.
Mme JUPILLE Michèle donne procuration à M. LEGRAND Michel.

Excusé(s) :

Date de la convocation & d'affichage de la convocation : 28 septembre 2020

SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à **20 h 30 minutes** et rappelle l'ordre du jour tel que formulé sur la convocation :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2020
2. Information à propos des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Gestion financière

3. Attribution des subventions aux associations au titre du budget 2020
4. Tarif et convention de location de la salle des fêtes par l'association DRSM pour l'année 2019-2020

5. Participation aux frais de scolarisation ULIS – Ecole Ste-Maure-de-Touraine

Désignations

6. Désignation des membres consultatifs

7. Désignation d'un correspondant Défense

Environnement – Eau potable

8. Rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) pour l'année 2019

9. Informations et questions diverses

Il est fait le constat de quorum.

Désignation du secrétaire de séance :

Pour la présente séance, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Gaël DELAPORTE en tant que secrétaire de séance. Ce que les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 septembre 2020

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2020.

Monsieur Michel LEGRAND demande que les interventions soient plus détaillées. Monsieur le Maire demande un exemple. Monsieur LEGRAND donne comme exemple l'utilisation du matériel communal mais ne se souvient plus trop exactement.

Il demande que les résultats du vote soient écrits plus gros sur les comptes-rendus. Monsieur le Maire trouve que c'est lisible mais répond favorablement pour que le résultat du vote soit écrit plus gros à partir du prochain conseil. Monsieur LEGRAND répond qu'on a tous des lunettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2020.

| Vote |
|----------------------|
| A la majorité |
| Pour : 11 + 1 |
| Contre : 2 + 1 |
| Abstention : 0 |

2. Informations des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

2.a Achats, marchés publics et accords-cadres

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte de ses décisions.

Dans ce cadre, ont été attribués et signés les marchés de gré à gré suivants :

| Société/artisan | Date ou N° du devis | Intitulé | Montant € TTC | Bon pour accord le |
|------------------------|---------------------|--|------------------|--------------------|
| CHAVIGNY Distribution | Devis 919274 | Blocs empilables | 2 734.14 € | 08/07/2020 |
| DECOLUM | DE03249 | 2 traversées de rue | 5 424.00 € | 10/09/2020 |
| BERGER LEVRAULT | 15/09/2020 | Ouvrage BUDGET des communes et des EPCI 2020 | 88.60 € | 15/09/2020 |
| ETS CHESNEAU | 27/07/2020 | Tondeuse Frontale JOHN DEERE | 28 200.00 € | 17/09/2020 |
| Société LEHOUX | Devis 81050120 | Fourniture et installation de matériel de cuisine | 13 200.00 € | 19/09/2020 |
| Ets PASQUIER | Devis 221 | Travaux de carrelage cuisine scolaire | 1 674.84 € | 17/09/2020 |
| Ets PASQUIER | Devis 220 | Travaux de faïence pour cuisine scolaire | 3 214.20 € | 17/09/2020 |
| VAN DELFT Jean TP | 28/08/2020 | Changement du bac à graisse au réfectoire de l'école | 1 010.88 € | 17/09/2020 |
| Ent SIMON Ludovic | DE0934 | Réfection salle de bain et cuisine logement école | 2 396.04 € | 17/09/2020 |
| Ets CANCÉ | Devis 20.05.01 | Totem d'affichage | 4 200.00 € | 21/09/2020 |
| SOLUTION COURANT | DE00685 | Electricité pour cantine scolaire | 2 677.44 € | 17/09/2020 |
| SOLUTION COURANT | DE00705 | Remplacement de l'éclairage par des luminaires à Led au Stade | 1 755.84 € | 23/09/2020 |
| SOLUTION COURANT | DE00706 | Remplacement des luminaires par des led à la Salle IDA (Cuisine, Petite salle, dégagement et WC) | 812.40 € | 23/09/2020 |
| SOLUTION COURANT | DE00686 | Remplacement des luminaires par des Led à la Salle des fêtes | 1 251.60 € | 23/09/2020 |
| SOLUTION COURANT | DE00684 | Remplacement éclairage projecteur Led RGB sur télécommande Cave | 695.88 € | 17/09/2020 |
| ADEQUAT | AP203912 | Diverses fournitures voirie - école | 6 400.55 € | 24/09/2020 |
| Loïc GEORGES | DE00000170 | Travaux de peinture plafond cantine | 2 067.85 € | 25/09/2020 |
| Imprimerie BERTON | 24/09/2020 | Cartes de visite | 170.40 € H.T. | 26/09/2020 |
| Menuiserie de la Manse | DE00000146 | Travaux cantine | 5 510.30 € | 26/09/2020 |
| Menuiserie de la Manse | D-20/06-00046 | Fourniture et pose menuiserie pour location logement école | 563.01 € | 17/09/2020 |
| Menuiserie de la Manse | D-20/06-00045 | Fourniture et pose menuiserie salle IDA | 3 939.29 € | 17/09/2020 |
| Multi impressions | Devis N47360 | Bulletin Municipal | 335.00 € | 28/09/2020 |

2.b Exercice du Droit de préemption (DIA)

Tout propriétaire qui souhaite vendre son bien situé sur une zone de préemption fixée sur le territoire de sa commune doit effectuer une déclaration en mairie. Monsieur le Maire a été sollicité pour les déclarations de DIA suivantes :

- N° 037176 20 40009 du 04 septembre 2020 : une maison d'habitation située 8 clos de la Manse (parcelles cadastrées section ZR n°205)
- N° 037176 20 40010 du 25 septembre 2020 : un terrain à bâtir situé au lieu-dit Les Gruzeaux (parcelle cadastrée section ZP n°259 et ZP n° 279)
- N° 037176 20 40011 du 28 septembre 2020 : une maison d'habitation située Rue du 8 Mai (parcelle cadastrée section ZP n°216)

2.c Cimetière

Aucune attribution de concession au cimetière depuis le conseil municipal du 4 septembre 2020.

3. Attribution des subventions aux associations au titre du budget 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grégory GOMET, conseiller délégué pour la présentation de ce point.

La commune de Noyant-de-Touraine a transmis début juillet à chaque association un dossier de demande de subvention.

Ces dossiers ont été étudiés par la commission « Animations, fêtes, cérémonies, associations, sports » le 21 septembre 2020.

La commission propose les attributions suivantes :

| Associations | Subvention reçue en 2018-2019 | Montant demandé en 2019-2020 | Montant proposé pour 2019-2020 |
|-----------------------------|--|--|--|
| DRSM | 0 € | 300 € | 120 € |
| Noyant Animation | 450 € | 1 224 € | 400 € |
| UNC - AFN | 160 € | 160 € | 160 € |
| Le Club bel Automne | 430 € | 430 € | 400 € |
| Country West 37 | 120 € | 120 € + 2 gratuits Salle IDA de l'Aigle | 120 € + 1 gratuité et 1 gratuité à demander 2 mois avant suivant projet |
| ACCA | 160 € | 250 € | 200 € |
| APE Noyant-Trogues | 450 € | 450 € | 450 € |
| Art No Limit | 150 € | 200 € | 200 € |
| Les Chevalets de Courtineau | 280 € | 280 € | 200 € |
| TOTAL | 2 200 € | 3 414 € | 2 250 € |
| Coopérative scolaire | 2 300 € (2017-2018 et 2018-2019) | 1120 € | 600 € |
| AGIR A10 | 0 € | Libre | 80 € |

Monsieur Grégory GOMET explique que la commune a été beaucoup sollicitée par des associations nationales et départementales. Il est proposé de privilégier les associations locales qui participent à la vie de la commune.

La MFR souhaite accéder à la salle et aux vestiaires du stade (car loin des équipements communautaires) au lieu de demander une subvention. Une convention a été signée avec la MFR pour accéder aux équipements suivant la délibération votée le 6 décembre 2019 pour être en conformité avec notre assurance.

Madame Sandrine CAUDIU et Monsieur Michel LEGRAND demandent des précisions sur les montants proposés et la méthode de calcul utilisée. Monsieur le Maire explique que cette attribution a été faite en fonction des dossiers déposés et des projets réalisés. Monsieur Damien BOISGARD précise que les demandes ont été étudiées en tenant compte des critères suivants : projets (réalisés et futurs) et nombre d'adhérents.

Concernant la coopérative scolaire, le montant proposé est en baisse car il n'y a pas eu de sortie au vu de la situation sanitaire. Les projets n'étant pas connus à l'avance, la commission a proposé d'attribuer la moitié de la somme demandée soit 600€ et la municipalité reste à leur disposition pour tout projet futur.

Vu le budget primitif 2020 du budget principal,

Vu la proposition de la commission Animations, fêtes, cérémonies, associations, sports,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le montant des subventions proposées pour chaque association selon le tableau annexé,
- **PRECISE** que le versement de certaines subventions interviendra après réalisation de l'événement donnant lieu à soutien financier.

| Vote |
|----------------------|
| A la majorité |
| Pour : 10 + 1 |
| Contre : 2 + 1 |
| Abstention : 1 |

4. tarif et convention de location de la salle des fêtes par l'association DRSM pour l'année 2019-2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grégory GOMET, conseiller délégué pour la présentation de ce point.

Chaque année la commune de Noyant-de-Touraine doit fixer le tarif de location pour l'utilisation de la salle des fêtes par l'association DRSM. Le conseil municipal devra fixer le tarif pour la saison 2019-2020 en tenant compte de la fermeture à compter du 11 mars suite au COVID-19.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif retenu par le Conseil Municipal pour l'année 2018-2019 était de : 7,20 € par heure d'occupation tenant compte d'une augmentation d'1%.

Pour l'année 2019-2020, Monsieur le Maire propose de rester sur le même tarif sans revalorisation afin de montrer le soutien de la commune envers les associations.

Sur la période du 11 septembre 2019 au 11 mars 2020, l'association a utilisé la salle Ida de l'Aigle de la façon suivante :

- 24 mercredis de cours de 3h30 soit 84 heures.
- 4 vendredis, soirée d'entraînement de 3h30 le dernier vendredi du mois soit 14 heures.

Il est donc proposé de facturer à l'association DRSM, le montant suivant pour la mise à disposition de la salle Ida de l'Aigle au titre de l'année 2019-2020 :

⇒ **98 heures au tarif de 7,20 € soit 705.60 €.**

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le montant proposé soit 705,60 € qui seront facturés à l'association DRSM pour la mise à disposition de la salle Ida de l'Aigle pour la saison 2019-2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de location.

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 13 + 2 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

5. Participation aux frais de scolarisation ULIS – Ecole Sainte-Maure-de-Touraine

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ophélie DAVID, 2^{ème} adjointe pour la présentation de ce point.

La commune de Noyant-de-Touraine a été sollicitée par la commune de Sainte-Maure-de-Touraine pour une demande de participation aux frais de scolarité d'un élève.

Le montant de la participation a été fixée à 414,24€ par enfant.

La commune se doit de participer comme le précise la circulaire n°89-273 du 25 août 1989 « *lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée, cette décision s'impose à la commune d'accueil comme à la commune de résidence, laquelle est tenue de participer* ».

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de cette participation obligatoire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 13 + 2 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

6. Création et composition des comités consultatifs

En application de l'article L 2143-2 du CGCT, le Conseil Municipal peut constituer des comités consultatifs municipaux sur tout sujet d'intérêt communal.

Lors de la séance du 5 juin 2020, le Conseil Municipal a créé les commissions communales et en a déterminé les membres.

Il avait été précisé que des membres consultatifs seraient ajoutés après un appel à volontariat auprès de la population. L'appel a été réalisé dans le bulletin n°1 de 2020 et les volontaires avaient jusqu'au 1^{er} septembre 2020 pour répondre.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe la composition des comités consultatifs pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal.

Chaque comité consultatif doit être présidé par un membre du conseil municipal.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose la création et la composition des comités consultatifs suivants :

| Comités consultatifs | Président du comité consultatif | Membres du comité consultatif |
|---|---------------------------------|---|
| Communication, informatique, numérique | Damien BOISGARD | - Pascal GUERIN - Bernard DUVERGER |
| Voirie, espaces verts, réseaux secs | Claude ROY | - Bernard DORÉ - Manuel FILLIN - Bernard PROUTEAU - Patrice GISLOT - Raymond ARNAULT - Franck BUREAU - Frédéric CHAULACEL |
| Finances, subventions, marchés publics | Marie-France OLIVIER | - Romain TAILLEFAIT |
| Animations, fêtes, cérémonies, associations, sports | Grégory GOMET | - Christelle FILLIN - Stéphane BROSSIER - Alette CAUMES - Nicole BOU |
| Social, personnes âgées | Roselyne MEUSNIER | - Mathilde COLAS - Annick BAUCHY - Jocelyne CAILBEAUX |
| Bâtiments, cimetière, sécurité | Gaël DELAPORTE | - Yves MARTINEAU - Christophe ODIN - Roland BELLOT |
| Eaux, assainissement, environnement, urbanisme | Michel FORGEON | - Marc CAILBEAUX - Philippe JOUSSET |

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la création des comités consultatifs proposés,
- **APPROUVE** la composition des comités consultatifs proposés.

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 13 + 2 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

7. Désignation du correspondant Défense

La circulaire correspondants défense du 26 octobre 2001 et l'instruction ministérielle Correspondants défense du 8 janvier 2009 précisent que chaque commune doit procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de Défense au sein de la commune. Il est le relais d'information sur la Défense auprès du conseil municipal et des citoyens.

Monsieur le Maire propose M. Damien BOISGARD comme candidat pour être désigné correspondant Défense de la commune de Noyant-de-Touraine.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** en qualité de correspondant défense : Monsieur Damien BOISGARD.

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 13 + 2 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

8. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS) pour l'année 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel FORGEON, conseiller délégué pour la présentation de ce point.

Monsieur Michel FORGEON informe l'assemblée que la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2019 sera reportée au prochain conseil municipal.

Selon l'article D2224-1 à D2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS).

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et les indicateurs présentés.

Monsieur Michel FORGEON a saisi les indicateurs demandés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, à l'adresse <http://www.services.eaufrance.fr> et demandé la génération du rapport qu'il présente en s'appuyant sur le rapport d'activité du délégataire 2019 transmis par VEOLIA.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur Michel FORGEON présente les chiffres clés et les principaux indicateurs concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Entendu l'exposé de Monsieur Michel FORGEON,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis FAVORABLE sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019 sur la commune de Noyant-de-Touraine.

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 13 + 2 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

9. Informations diverses

A. Informations diverses

- **Commissions de la CCTVV** : Monsieur le Maire indique les commissions de la CCTVV sur lesquelles se sont positionnés des élus de la commune de Noyant-de-Touraine.

| | | | |
|---|--|--|-----------------------------------|
| Commission Finances, économie et développement rural | Théo CHAMPION-BODIN, Marie-France OLIVIER et Michèle JUPILLE | Commission urbanisme, habitat et numérique | Michel FORGEON |
| Commission RH, enfance, jeunesse | Roselyne MEUSNIER, Marie-France OLIVIER et Ophélie DAVID | Commission culture | Théo CHAMPION-BODIN |
| Commission commerces, artisanat, emploi et insertion | Liliane BREANT et Grégory GOMET | Commission environnement, OM et transition énergétique | Michèle JUPILLE et Michel FORGEON |
| Commission Tourisme | Gaël DELAPORTE et Claude ROY | Commission sport | Grégory GOMET et Claude ROY |
| Commission services à la population et transports scolaires | Roselyne MEUSNIER et Damien BOISGARD | Commission communication | Damien BOISGARD |

- **Vidéo protection** : Monsieur le Maire, après avoir demandé l'avis du conseil municipal concernant le projet de Vidéoprotection, propose que la commune acquière 4 blocs de caméras mobile afin de répondre aux incivilités. Exemple : une tête de cochon a été retrouvé au pied de la benne à verre à la Gare cette semaine – dépôts sauvages – sinistre sur candélabre – boîte aux lettres de la mairie cassée.

- **Attention travaux sur la RD 760 du 7 au 9 octobre :**

Des travaux d'enrobés sont prévus du mercredi 7 au vendredi 9 octobre (jour et nuit).

Des déviations seront mises en place pour les rues adjacentes sauf pour l'impasse de la Touche où les habitants devront sortir leur véhicule.

Le stationnement sera interdit le long de la RD 760.

- **Délégation Communication, informatique, numérique :**

Monsieur Damien BOISGARD indique que le prochain bulletin est en cours d'impression. Il sera distribué la semaine suivante.

Le nouveau serveur de la mairie a été installé. Un réseau Wifi public et privé est à présent disponible.

Il indique qu'il a été élu vice-président du syndicat mixte des transports scolaires.

- **Délégation « Social », personnes âgées :**

Madame Roselyne MEUSNIER informe que 270 masques ont été fabriqués pour les collégiens et lycéens par la commission, aidée de bénévoles. 7 permanences ont eu lieu à la mairie pour les distribuer. 35 enfants se sont vus remettre 2 masques chacun. Une prochaine distribution est prévue.

Le repas des aînés est annulé au vu des consignes limitant les regroupements (COVID). Un projet de remplacement est à l'étude et sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Elle indique faire partie du bureau du FLES (Fonds Local Emploi Solidarité).

- **Délégation Affaires scolaires, jeunesse, école :**

Madame Ophélie DAVID donne la composition du bureau de l'APE suite à leur Assemblée Générale. Cette association déplore un manque de bénévoles.

Elle indique qu'une convention a été signée entre la commune et la MFR concernant l'utilisation des locaux du stade. La directrice a fait part de sa volonté d'être associée et de participer à de futurs événements festifs.

- **Délégation Finances, subventions, marchés publics :**

Madame Marie-France OLIVIER fait un point sur le budget communal concernant les investissements et le fonctionnement suite à la commission « finances » du 22 septembre 2020. Un suivi régulier est effectué et le budget est respecté.

- **Délégation Bâtiments, cimetière, sécurité :**

Monsieur Gaël DELAPORTE fait un point sur les travaux de réhabilitation de la cantine scolaire. Après une réunion avec l'ensemble des entreprises, un planning prévisionnel a été établi et les travaux commenceront le 26 octobre et se termineront le 31 décembre 2020.



- **Délégation Voirie, espaces verts, réseaux secs :**

Monsieur Claude ROY informe que les travaux d'enrobés Rue du Château d'Eau sont terminés ainsi que le bicouche au Chemin des Cours, Le Marchais et la Touche.

La tondeuse qui a été commandée a fait l'objet d'une démonstration en présence d'un agent du service technique.

- **Délégation Animations, fêtes, cérémonies, associations, sports :**

Monsieur Grégory GOMET fait part de l'inquiétude des associations lors de cette rentrée, même si les adhérents semblent au rendez-vous.

Une journée d'arrachage de la Jussie a eu lieu le vendredi 2 octobre 2020 avec la participation de bénévoles dont la mission locale de Loches.

- **Délégation Eaux, assainissement ; environnement, urbanisme :**

Monsieur Michel FORGEON indique qu'un état des lieux du réseau d'assainissement est à poursuivre avec VEOLIA avec des travaux qui seront nécessaires.

En tant que président du SIAEP, il souhaite continuer les actions du syndicat en association avec les deux vice-présidents et sensibiliser les deux autres communes sur la reconquête de la qualité de l'eau.

B. Dates à retenir

- Prochain CM : **le 6 novembre 2020, le 4 décembre 2020.** Lieu à définir en fonction de l'évolution du Covid-19.
- Salon de la BD (Art No Limit) **le 15 novembre 2020 à la salle Ida de l'Aigle**

RAPPEL

- Rando Rêves d'Enfants : **le dimanche 4 octobre 2020 (départ au stade de Noyant-de-Touraine)**
- Congrès des Maires d'Indre-et-Loire : **8 décembre 2020** au Palais des Congrès à Tours

10. Clôture de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance ayant été traités, et n'ayant pas reçu de questions, Monsieur le Maire propose de lever la séance. Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21 h 58.

En Mairie, le *08 octobre 2020*

Le secrétaire de séance,

Monsieur le Maire,

Théo CHAMPION-BODIN

